

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-59/2021

Date de convocation et d'affichage : 9 septembre 2021

Objet : Attribution d'une subvention aux sapeurs-pompiers de Clérieux.

L'an deux mil vingt et un et le quinze septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Procuration : Néant

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

♦ Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que, lors du décès d'un Stabulois dont l'enterrement a eu lieu à Etalles en Belgique, il a été décidé de faire une gerbe commune entre la mairie et les sapeurs-pompiers de Clérieux.

Considérant que, les sapeurs-pompiers de Clérieux ont avancé la somme et qu'il convient de leur verser la moitié au titre de la participation de la commune.

Considérant, que la facture totale s'élève à 120 euros et qu'il est proposé de verser une subvention à hauteur de 60 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le montant de la subvention attribuée aux sapeurs-pompiers de Clérieux à 60 euros.

AUTORISE le Maire à verser cette subvention aux sapeurs-pompiers de Clérieux.

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 septembre 2021

Le Maire
Fabrice LARUE

